

NATIONAL REQUIN

Du 31 juillet au 3 Août 2011

Autorité Organisatrice :

Club Nautique de Pornic – Port de la Noëveillard – 44210 PORNIC – France.
Téléphone : 02 40 82 34 72 Fax : 02 51 74 11 71
Email : HYPERLINK "mailto:infos@cnpornic.com" infos@cnpornic.com

AVIS DE COURSE

Le National Requin est organisé par le Club Nautique de PORNIC (CNP), sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1- Règles

Les épreuves seront régies par les textes en vigueur des documents suivants, complétés et éventuellement modifiés par les instructions de course.

- Loi Française sur le sport (assurance et visite médicale).
- Les règles de courses à la voile (RCV 2009-2012)
- Les prescriptions fédérales
- Les règles de la classe REQUIN
- Le présent avis de course
- Les instructions de course

Systeme de pénalités

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et autres que les règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

2- Publicité

L'épreuve est classée en catégorie C

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

3- Admissibilité

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe REQUIN en conformité avec les règles de l'Association Française des Propriétaires de Requin (AFPR), à jour de leur cotisation 2011 à l'association et équipés pour une navigation côtière.

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence F.F.Voile valide, portant le cachet médical d'aptitude à la compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros. A défaut ils devront acquérir une licence F.F.Voile.

L'équipage normal est composé de trois personnes, dont un skipper qui doit être majeur.

Toutes les courses d'une même épreuve doivent être courues avec le même équipage.

Tout changement d'équipier d'une manche à l'autre doit être justifié par un cas de force majeure. Il doit, dans ce cas, faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Comité de Course.

4- Inscriptions

Elles seront reçues par la poste jusqu'au 25 juillet inclus à l'adresse suivante du CNP.

Une chaîne d'inscription sera ouverte le dimanche 31 juillet de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 au club house du CNP, Port de la Noëveillard à Pornic.

Les inscriptions devront être accompagnées :

du règlement de 160 euros par bateau, chèque à établir à l'ordre du CNP. Ce règlement comprend l'inscription au repas des équipages pour 3 personnes, 25€ par personne supplémentaire.

Les places de port du 31 juillet au 3 août sont prises en charge par le CN Pornic

Le grutage est à la charge des concurrents.

de la copie du certificat d'assurance du bateau.

du certificat de jauge (bateau et voiles).

les skippers devront être à jour de leur cotisation AFPR.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) devront présenter au moment de leur inscription leurs licences FFV valides portant le cachet médical d'aptitude à la compétition de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant de 1,5 millions d'euros. A défaut, ils devront acquérir une licence fédérale

5- Renseignements

Ils pourront être obtenus sur le site du CNP ou de l'AFPR et auprès du secrétariat du C.N. Pornic.

6- Programme (Heure TU+2)

Samedi 30 juillet de 15 heures à 18 heures, grutage des bateaux au port de la Noëveillard.

Dimanche 31 juillet de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 inscription et grutage des bateaux. Pot d'accueil des équipages à 18 heures au C. N. Pornic offert par la Ville.

Lundi 1er août (BM 12h55, coef. : 101)

09h30 briefing des équipages au C. N. Pornic

11h30 premier signal d'avertissement pour une course ou plusieurs courses à suivre.

Mardi 2 août (BM 13h38, coef. : 102)

10h00 mise à disposition des équipages pour la 1ère course ou plusieurs courses à suivre.

19h30 dîner des équipages à l'espace Mers el-Kébir ou les jardins de Gourmalon

Mercredi 3 août (BM 14h23, coef. : 98)

10h00 mise à disposition des équipages pour la 1ère course ou plusieurs courses à suivre.

Aucun départ ne sera donné après 15 heures.

Remise des prix : celle-ci se déroulera à 18 heures à l'espace Caillebotte (phare SNSM) offert par la Ville de Pornic.

Le nombre de courses par jour est à la discrétion du Comité de Course.

7- Instructions de course

Les instructions de course seront distribuées lors de la confirmation des inscriptions et seront disponibles au PC course à partir du 30 juillet.

8- Parcours

Les parcours seront du type aller et retour banane ou triangle.

9- Classement

Le système de classement retenu sera effectué selon le système à minima (RCV 2009-2012 annexe A4.1).

L'épreuve sera validée si le nombre de courses valisées est de 3.

Le nombre de courses maximum sera de 7.

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de 4.

10- Responsabilité des concurrents

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou s'il doit ou non rester en course (règle 4 des RCV).

En application de l'article 4 de l'arrêté 8106 du 3 mai 1995, les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou corporels pouvant survenir à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires et de joindre à leur inscription une copie du certificat d'assurance du bateau précisant que les dégâts causés au tiers en compétition sont couverts ainsi que le montant maximum des dégâts assurés.

11- Décharge de responsabilités

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, des RCV 2009-2012- décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12- Mise à l'eau - mise au sec – stationnement des remorques et place au port

Le grutage et la mise à l'eau, la sortie des bateaux se feront en accord avec le port et l'arrêté municipal aux heures suivantes :

Le 30 juillet de 15h00 à 18h00

Le 31 juillet de 09h00 à 12h00

Le 03 août de 16h00 à 18h00

Pour les places de port, prendre contact avec le CN Pornic.

Les remorques sont à déposer au parc fermé des Services Techniques de la Ville de Pornic, après la mise à l'eau des bateaux. (Plan de situation à disposition au secrétariat du C.N.P.)

L'accès des voitures au port est autorisé pour la dépose des équipiers et du matériel (30 premières minutes gratuites, 3€ de l'heure), la voiture doit être obligatoirement stationnée à l'extérieur du port dans le parking réservé Rue du Maréchal Juin (zone réservée et matérialisée par des barrières et affichage de l'arrêté municipal).

EMBED CorelDRAW.Graphic.13